Jardin des Cimes	**Compte rendu : Réunion Jardin Partagé « La Terre aux Cimes »**		Réf. : CRD2021-12-16 Page : 1
Date : 16/12/2021	Document établi par : David DC	Approuvé par :	Révision n°0 Date : 16/12/2021

Présents :

- Jean Christophe Vaucamp « Huggy »
- David Basso
- Aïcha
- Delphine Baillet
- Bernadette Vandercamere
- David Dal Cortivo

Excusés :

- Vanessa Tournier
- Marie Claude Hubert

1. Présentation du Jardin partagé de la Terre au Cimes

C'est un espace de 650m² environ composé de :

- Une Cabane de 12m² (y compris un porche)
- D'une dizaine de parcelles potagères, sans voliges de délimitation
- De cheminements en herbes
- D'une haies de casseilles en contrebas = séparation entre les jardins et la route
- D'un noyer à l'extrême Ouest du jardin
- D'une haie de saules sur la partie haute
- De 2 pommiers
- D'une zone de compost en tas à l'extrême Est

Cet espace est délimité :

- au Nord par le parcours du Jardin des Cimes
- À l'Ouest par les parcelles maraîchères de Sarah et Félix
- Au Sud et à L'Ouest par la clôture du Jardin des Cimes et la route d'accès à l'entrée PMR

2. Quel vocation pour ce jardin partagé

- Une gestion collective de l'ensemble de l'espace, et non pas une gestion individuelle de différentes parcelles potagères
- Reprendre la thématique d'un des jardins du parcours du Jardin des Cimes = Le Potager Idéal. C'est à dire garder une vocation nourricière du jardin mais en intégrant une approche très écologique dans les aménagements et une grande diversité de plantes et d'approches : plantes ornementales, potagères, bonnes herbes, lieux de pauses et de rencontres...
- Embellir cet espace
- Jardiner ensemble
- Ouvrir le jardin aux visiteurs du Jardin des Cimes, l'intégrer dans le parcours des jardins.

3. Comment on participe ?

- Adhésion à l'association pour le Jardin des Cimes
- Pas de participants maximum, mais une alerte à 20 personnes pour décider ensuite si on peut se permettre de prendre plus de participants
- Montant de l'adhésion : 55€
- 2 temps de rendez-vous collectif par semaine entre mi-mars et mi-octobre :
  - le mercredi après-midi de 14h00 à 17h00
  - le samedi matin de 9h00 à 12h00
- Accès aux jardins par l'entrée PMR pour les temps collectifs, par l'entrée principal en dehors des temps collectifs

- La personne s'engage à participer à :
  - l'aménagement et l'entretien des jardins
  - l'entretien des circulations
  - l'entretien de la cabane
  - Au partage des productions
- Pas de niveau d'engagement requis, mais, à l'inscription, et à titre d'information, indiquer si l'on souhaite s'engager de manière :
  - Active = au moins 1 fois/semaine
  - Modérée = au moins 2 fois/mois
  - Occasionnelle = moins de 2 fois par mois
- Il n'y a pas de responsable bénévole « Jardin partagé », mais l'aménagement devra se faire en bonne coordination avec les jardiniers salariés et la direction de l'association. Ces derniers auront autorité sur l'aménagement et le fonctionnement du Jardin Partagé en cas de litige.
- Des outils du Jardin des Cimes seront prêtés aux jardiniers, à disposition dans la cabane des jardins partagés ou dans la cabane du jardinier.
- Un budget sera alloué pour l'achat des graines et plantes ainsi que des fournitures. Il sera décidé par le conseil d'administration et la direction.
- Le partage de la production doit être collectif et sera organisé pendant les temps de jardinage avec les membres présents. Une communication devra être si possible être faite en amont pour que les membres absents puissent s'inclure dans le partage. Le partage pourra aussi être organisé en utilisant la production dans la confection d'un repas collectif.
- Communication interne :
  - Une mailing list a été créée = delaterreauxcimes@jardindescimes.com
  - Par sms
  - Par une tableau d'affichage dans la cabane des jardins partagés

4. Quelle ouverture vers l'extérieur ?

- L'accès aux jardins partagés sera libre pour les visiteurs. Une circulation et une signalétique sera à réfléchir pour à la fois intégrer les jardins partagés dans le parcours du JDC, mais à la fois distinguer un parcours en accès libre et un parcours en accès payant.
- Une bibliothèque sera installée dans la cabane des jardins partagés et sera accessibles aux visiteurs.

5. Quel planning / actions à faire ?

En plus de préciser davantage le fonctionnement du Jardin Partagé et d'inviter d'autres participants, nous devons réfléchir à l'aménagement des jardins et aux végétaux.

Cette réflexion doit être collective.

- David envoie une demande aux participants pour recueillir des idées de plantes et d'aménagement
- David présente le projet au prochain Conseil d'administration
- Prochaine réunion : le vendredi 4 février à 9h30 au bureau du JDC